

Réunion : **Réunion extraordinaire publique de la Ville de Belle-Baie**

PROCÈS VERBAL - ADOPTÉ

Date : **12/12/2023**

Heure : **18 h 30**

Présence :

Présents / présentes :

D. Guitard, maire

O. Dilhac, conseiller

C. Doucet, conseiller

G. Frenette, conseiller

M. Larivière, conseillère

A. Noël, conseillère

J. Olivier, conseiller

P. Fongemie, directeur général

W. St-Laurent, greffière municipale

D. Boudreau, greffière adjointe

M. Courtin, directrice des services administratifs et initiatives corporatives

M.-A. Godin, directeur des services aux citoyens

B. Seymour, conseillère stratégique en communication numérique

R. Doucet, trésorier

V. Poirier, gestionnaire de la croissance et du développement

Absents / Absentes :

J.-G. Grant, maire suppléant

R. Arseneau, conseiller

A. Bard-Lavigne, conseillère

1. APPEL À L'ORDRE

Le maire appelle la réunion à l'ordre à 18 h 30.

2. CONSTATATION DU QUORUM

La greffière municipale confirme le quorum.

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts déclarés.

4. PRÉSENTATIONS

4.1. Priorités - dossiers de développements 2024

Le gestionnaire de la croissance et du développement fait le point sur les projets prioritaires pour l'année 2024.

Le directeur des services aux citoyens présente l'état financier et le rapport annuel de l'Écomarché régional de Beresford.

4.2. Programme de recyclage - « Circular materials »

Le directeur général fait le point sur le nouveau programme de recyclage « Circular materials » qui est prévu de débiter dans la province. Il fait également un survol des autres municipalités dans la province qui ont déjà rendu leurs votes sur cette affaire.

Il explique qu'une résolution sera ajoutée au point 5.6 pour déterminer si les membres du conseil désirent participer (opt in) ou ne pas participer (opt out) au nouveau programme de recyclage.

5. RÉSOLUTIONS ET ARRÊTÉS MUNICIPAUX

5.1. Proposition de politique - P2023-08 - politique en matière de ressources humaines pour les employés non syndiqués

Proposé par : **M. Larivière, conseillère**

Appuyé par : **C. Doucet, conseiller**

Attendu que la Municipalité de Belle-Baie adopte la Politique en matière de ressources humaines pour les employés non syndiqués; et

Attendu que la présente politique s'applique à tous les employés non syndiqués de la Municipalité de Belle-Baie; et

Attendu que la présente politique est conçue pour :

- Favoriser la compréhension des termes et des conditions, des exigences et des règlements dont dépendent les employés non syndiqués de Belle-Baie ;
- Clarifier l'administration et le but de toutes les politiques et les pratiques non écrites actuellement en usage ;
- Assurer que les employés de tous les services soient traités de façon constante et équitable ;
- Clarifier les étapes du processus du plan de travail et de l'évaluation du rendement (version ultérieure);
- Aider les employés à comprendre le système de rémunération et classification des postes ainsi que l'évolution possible au sein de cette grille en fonction de l'évaluation de rendement ;
- Aider les employés à déclarer les dépenses qu'ils ont engagées dans l'exercice de leurs fonctions.

Il est résolu que les membres du conseil approuvent la politique P2023-08 – Politique en matière de ressources humaines pour les employés non syndiqués, rétroactifs en date du 1^{er} janvier 2023.

Vote :

Motion adoptée

5.2. Soumission - Entente pour l'enlèvement des ordures ménagères

Proposé par : **G. Frenette, conseiller**

Appuyé par : **C. Doucet, conseiller**

Que la soumission pour l'enlèvement des ordures ménagères dans les anciens DSL du territoire de Belle-Baie, collecte des déchets et des recyclables, soit attribuée à Robichaud et Brideau Contracteur Ltée; et

Que l'entrepreneur Robichaud et Brideau Contracteur Ltée convient de modifier l'entente pour inclure la collecte des déchets aux entreprises privées, maximum de deux bacs, par semaine, et d'inclure la collecte de déchets dans les allées privées aux citoyens déjà desservie par le service.

Qu'il soit résolu que les membres du conseil acceptent la soumission, pour la période du 1^{er} février 2024 au 31 décembre 2028, d'une somme de 360 000 \$ pour l'année 2024 avec des augmentations annuelles, pour un total de 385 000\$, pour l'année 2028.

Vote :

Motion adoptée

5.3. Rapport de modification de zonage – 7, rue Plage Landry, Secteur Beresford

Proposé par : **J. Olivier, conseiller**

Appuyé par : **O. Dilhac, conseiller**

Attendu que le 17 octobre 2023, les membres du conseil ont ratifié la résolution en vertu du paragraphe 110, de la Loi sur l'urbanisme, demandant l'avis du CCRU, concernant la requête de modification du plan municipal et l'arrêté de zonage, pour la propriété ayant le NID 20867610; et

Attendu que les membres du comité du CCRU ne recommandent pas de modifier le plan municipal et l'arrêté de zonage afin d'ajouter l'usage « terrain de camping » dans la zone R2-1.

Il est résolu que les membres du conseil acceptent la recommandation du CCRU ainsi mettant fin au processus de rezonage, pour la propriété située au 7, rue Plage Landry, secteur Beresford, ayant le NID 20867610.

Vote :

Motion adoptée

5.4. Modification de la formule de calcul du partage des coûts des infrastructures récréatives régionales

Proposé par : **M. Larivière, conseillère**

Appuyé par : **A. Noël, conseillère**

Attendu que les villes de Bathurst et de Belle-Baie se sont entendues que le facteur distance entre ces municipalités et les infrastructures récréatives régionales n'était plus pertinent à la suite de la réforme municipale,

Il est **RÉSOLU** que le facteur distance dans la formule du partage des coûts des infrastructures récréatives soit éliminé de la formule.

Vote :

Motion adoptée

5.5. Demande d'emprunts de capitaux

Proposé par : **A. Noël, conseillère**

Appuyé par : **M. Larivière, conseillère**

DEMANDE D'AUTORISATION

Que la municipalité de Belle-Baie demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités l'autorisation d'emprunter un montant n'excédant pas 5 291 000 \$, par intérim. Ces fonds seront utilisés pour le projet de remise en état des postes de relèvement 2 et 5, secteur Beresford et pour le projet de réfection des routes désignées, approuvé par les anciennes municipalités.

But	Fonction	Montant	Terme
<u>Fonds de capital général</u>			
Projet de réfection des routes désignées	Services relatifs aux transports	1 580 000 \$	intérim
<u>Fonds de capital des services d'eau et d'égouts</u>			
Remise en état des postes de relèvement 2 et 5, secteur Beresford	Services d'hygiène environnementale	3 711 000 \$	intérim
Total		5 291 000 \$	

Cette demande est présentée conformément à l'article 1.1 (ou au paragraphe 4(1) ou à l'article 1.1 et au paragraphe 4(1)) de la Loi sur les emprunts de capitaux par les municipalités et à la résolution adoptée par le conseil municipal de la Ville de Belle-Baie le 12 décembre 2023.

Vote :

Motion adoptée

5.6. COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES – *Circular Materials*

5.6 Collecte des matières recyclables - *CircularMaterials*

Proposé par : **C. Doucet, conseiller**

Appuyé par : **J. Olivier, conseiller**

Il est résolu que la ville de Belle-Baie choisit l'option « opt-out » avec *CircularMaterials* pour la collecte des matières recyclables et que l'administration fasse les suivis nécessaires dans ce dossier.

Vote :

Motion adoptée

6. AJOURNEMENT

La séance fut levée à 19 h 21.

X

Daniel Guitard
Maire

X

Wanda St-Laurent
Greffière Municipale